

Appel à projets « Sport et santé en territoires fragiles »

Fondation de France, 2021

SYNTHESE

Date limite	13 janvier 2021 à 17h Décision communiquée par voie postale ou électronique courant juin 2021
--------------------	---

Porteur de projet	Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des patients et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné. Le dossier peut être porté en collégialité par plusieurs structures. Une vigilance particulière sera apportée aux projets déposés par les MSP dans leur capacité à justifier le fait d'être au plus près des publics, de répondre au besoin local, de pallier une carence associative locale et de suivre les transformations mesurées et observées tout au long du projet sur les publics accompagnés.
--------------------------	--

Public cible	Patients pré-identifiés vivant dans un milieu rural ou en quartier prioritaire.
---------------------	---

Thématiques	Objectif général : Construire un parcours de santé intégrant la pratique d'une activité physique ou sportive de proximité pour le patient vivant en zone rurale ou en quartier prioritaire. Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none">– Favoriser la mise en mouvement des malades vivant sur des territoires ruraux ou prioritaires– Les aider à rester dans une dynamique positive face à la maladie et limiter l'impact de la crise sur leur santé,– Créer une dynamique territoriale par la collaboration de professionnels médicaux et associations sportives en développant l'activité physique ou sportive autour des patients.
--------------------	---

Critères	<ul style="list-style-type: none">▪ Le projet doit mettre en valeur les collaborations étroites et réelles entre les équipes médicales et paramédicales, les associations sportives et les patients. Il devra obligatoirement justifier d'une collaboration étroite avec la ou les collectivités locales et territoriales concernées (ancrage territorial important).▪ Les projets d'inclusion dans les clubs sportifs locaux seront favorisés▪ Les projets devront se distinguer par leur capacité à s'adapter à l'évolution des consignes sanitaires (respect des consignes sanitaires et possibilité d'adaptation du contenu au cours du temps).▪ Les initiatives innovantes notamment dans les modes de pratiques seront privilégiées.▪ Le projet pourra inclure des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.
-----------------	---

-
- Le projet devra se dérouler au plus près du domicile des patients

Attention, ne sont pas éligibles :

- Les projets d'activités physiques visant uniquement la construction de liens sociales, la prévention des chutes ou le bien-être.
- Les projets **ne permettant pas une pratique hebdomadaire**.
- La compétition de haut niveau.
- Les événements ponctuels.
- Les formations individuelles.
- Les projets **sans recherche de co-financement**.
- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un projet précis)

A savoir : Tout porteur de projet désirant déposer un projet se verra demander à quels **objectifs de développement durable** (ODD) son projet contribue (ex : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge ; éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde ...).

Lien

Pour plus d'informations : <https://www.fondationdefrance.org/fr/sport-et-sante-en-territoires-fragiles>

Le dépôt du dossier est électronique et devra se faire en ligne via une plateforme : [ICI](#)

Télécharger le [modèle de formulaire](#) (qu'il faudra renseigner en ligne)

Contacts

Pour plus d'informations, contacter la Fondation de France : projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.
